

- Raccordement des eaux pluviales du pied de l'immeuble, vers le réseau séparatif, grâce à une conduite spécifique jusqu'au domaine public,
- Maîtrise d'oeuvre,
- Relèvement des eaux usées, fonçage ...
- Raccordement d'une partie ou de la totalité des eaux pluviales du pied de l'immeuble sur des dispositifs « alternatifs » durables situés sur la parcelle, ou à proximité, à des fins de réutilisation et/ou d'infiltration. A ce titre, les travaux et les aides peuvent être regroupées lors d'opération collective. Les cuves de stockage des eaux pluviales doivent être enterrées et d'un volume minimal de 3 m³ équivalent par logement individuel.

Une boîte de branchement est posée, devant chaque habitation, à la limite entre le domaine privé et le domaine public. Le raccordement devra obligatoirement se faire dans le fond de la boîte de branchement sur la canalisation qui est en attente. Il est INTERDIT de percer la boîte de branchement. De plus, vous devez respecter la séparation des eaux usées / eaux pluviales dans la propriété.

Attention. Les travaux doivent être conformes à la réglementation en vigueur et réalisés selon les règles de l'art.

Précisions complémentaires

1. L'habitation doit être achevée depuis plus de cinq ans à la date d'instruction du dossier.
2. L'habitation peut être principale ou secondaire.
3. L'aide est versée à celui qui paie les travaux sur production de facture.
4. Le montant de la subvention ne peut être supérieur au montant des travaux finançables.

Pièces à fournir

- a. Devis d'entreprise (détaillé en quantités et prix unitaires) ou devis de matériaux,
- b. Plan des travaux à réaliser,
- c. Fiche de renseignements ci-jointe à compléter, dater et signer,
- d. Attestation de rejet direct délivrée par la CAPSO,
- e. RIB original (avec nom et prénom)

Rappel :

ATTENDEZ L'ACCORD ECRIT DE LA CAPSO

et

CONTACTEZ SOLIHA PAS DE CALAIS AVANT LE DEMARRAGE DE VOS TRAVAUX

Fiche de renseignements
Subvention pour le raccordement des eaux usées
au réseau public d'assainissement

Date de la demande :

Demandeur Personne physique SCI Personne morale

Nom : Prénom :

Adresse personnelle :

Code Postal et Ville :

☎ : Mel : @

Immeuble concerné (si différent)

Adresse complète :

.....

Code Postal et Ville :

Nom et Numéro de téléphone du locataire :

Le demandeur est-il : propriétaire locataire gestionnaire

Nombre d'occupants dans le logement

Description de l'immeuble et du projet

Le projet concerne un commerce ou une activité commerciale OUI NON

Si oui, récupérez-vous la TVA OUI NON

Le projet prévoit la récupération des eaux de pluie

Le projet prévoit l'installation d'une pompe de relevage ou le passage en forage

Les travaux seront réalisés par une entreprise par le demandeur

L'immeuble est construit depuis plus de 5 ans

Pièces jointes à la demande :

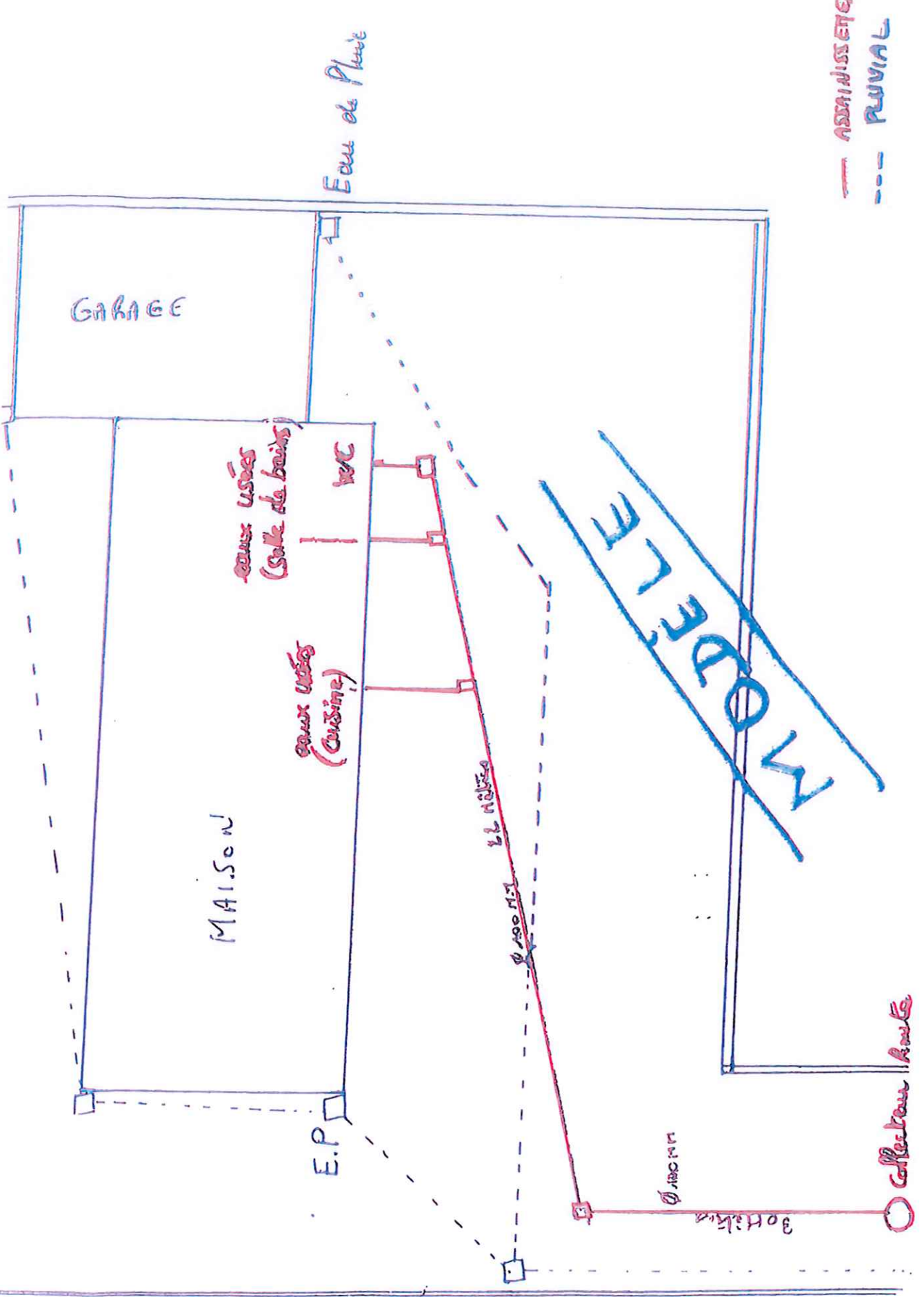
Plan des travaux

Devis détaillé (entreprise ou fournisseur de matériaux)

Relevé d'Identité Bancaire ou Postal

Signature :

Commentaires





En raccordant votre habitation, vous préservez le milieu naturel

Où se renseigner ?

Auprès de votre syndicat d'assainissement, de votre mairie,
de votre distributeur d'eau ou de leur représentant.

SOLIIA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

6 rue Jean Bodet - 62000 ARRAS
Tél. 03.21.51.23.55 - Fax 03.21.51.79.44
contact@solih-pasdecals.fr
APE 8790B SIREN 513740340

Ankne Stomer
4 rue de l'Arsenal
62500 Stomer

Cachet de l'organisme

Plus d'infos

www.eau-artois-picardie.fr

Quelles sont les pièces à fournir ?

- L'autorisation de rejet délivrée par votre syndicat d'assainissement ou son représentant,
- La facture des travaux et matériaux,
- Un relevé d'identité bancaire,
- Le certificat de bon raccordement.

SOYEZ BRANCHÉ
RACCORDEZ-VOUS !

AGENCE DE L'EAU
ARTOIS - PICARDIE